

Extrait du registre
des délibérations de la commune de DIOU
séance du 20/10/2011

Date de la convocation
11/10/2011

Date d'affichage
12/10/2011

Nombre de membres
Afférents au Conseil
municipal : 11
En exercice : 11
Votants : 10

Réf : 4/2011

Aucun
Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 1

Mention exécutoire : Non

L' an 2011 et le 20 Octobre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de Mme SIRREY Anne-Marie, Maire.

Présents : Mme SIRREY Anne-Marie, Maire, Mmes : KOCH Sandra, MERIEL Mireille, RANCY Sylvie, SENET Nicole, MM : DUMEZ David, GUYOMARC'H Marc, PENJON Bernard, RABOT Daniel, RENAUDAT Jacques, THIBAUT Gérard

A été nommée secrétaire : Mme MERIEL Mireille

Objet de la délibération : DEMANDE DE SOUTIEN POUR LE PROJET DE LA LIGNE A GRANDE VITESSE PARIS - ORLEANS - CLERMONT - LYON (POCL)

Le maire fait part de la demande des Présidents du Conseil général et de la Communauté d'Agglomération Castelroussine du soutien des communes de l'Indre dans le projet de Ligne à grande Vitesse POCL

Le projet de Ligne à Grande Vitesse Paris - Orléans - Clermont - Lyon (POCL) présente un intérêt de premier plan dans notre territoire.

En effet, la desserte de l'Indre est désormais inscrite dans l'ensemble des scénarios soumis par Réseau Ferré de France (RFF) au débat public. Les temps de parcours vers paris seraient ainsi nettement améliorés, des liaisons rapides vers Lyon rendues possibles et le nombre de fréquences quotidiennes sauvegardées.

De surcroît ce projet permet de relier la ligne Paris - Orléans - Limoges - Toulouse (POLT) à la ligne nouvelle. Il offre ainsi une perspective à l'axe historique dont la modernisation constitue un enjeu majeur pour toutes les Régions qu'il dessert particulièrement au sud de l'Indre.

C'est pourquoi, la Commune de DIOU, réunie en conseil, s'associe au travail réalisé par le Conseil général et la Communauté d'Agglomération Castelroussine et demande :

- Un raccordement de la LGV POCL à l'actuelle ligne POLT au sud de Vierzon, permettant l'amélioration la plus significative de la desserte de l'Indre.

- La confirmation de la desserte de l'Indre par 8 à 10 fréquences quotidiennes aller-retour en TAGV vers Paris.

- La prise en compte d'un raccordement de la ligne POLT à la LGV POCL en direction du sud-est tel que le prévoit le scénario Médian sur l'ensemble des scénarios soumis au débat public, notamment les scénarios Ouest, afin de rapprocher les territoires Limousin et du Centre de l'Auvergne et du sud-est de la France.

- La prise en compte, dans ce projet, de la modernisation de la ligne POLT afin d'optimiser l'impact des raccordements entre les deux lignes sur l'ensemble des territoires desservis.

- L'étude par RFF des opportunités offertes par le raccordement de POLT à POCL pour la desserte du Limousin. En offrant des temps de parcours vers Paris analogues à ceux du barreau Limoges - Poitiers, en ouvrant la possibilité de rejoindre Clermont et Lyon et en réduisant massivement les investissements à réaliser, le projet POCL pourrait ainsi se substituer au barreau Limoges - Poitiers.

- L'inscription de ce projet dans la liste des lignes réalisables avant 2020 au sein du Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT).

Après en avoir délibéré les membres du conseil votent à 10 voix POUR et 1 ABSTENTION.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 23/10/11

Le Maire

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
le : 21/10/2011

et publication ou notification
du : 28/10/11

